



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 11 REJEB 1439 (29 MARS 2018)

*

I- Le conseil a examiné les projets de textes suivants:

✚ Projet de loi organique :

- ✚ **Projet de loi organique n° 17.18** modifiant et complétant la loi organique n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n° 1-12-20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012).

Ce projet a été présenté préalablement à sa soumission à un prochain Conseil des Ministres.

✚ Projet de loi :

- ✚ **Projet de loi n° 26.18** portant règlement de l'année budgétaire 2016.

Adopté.

✚ Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2.17.757** pris pour l'application des dispositions de l'article 7 (IV-2 et 3) du code général des impôts.

Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées par le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts après leur examen.

- 2. Projet de décret n° 2.17.455** pris pour l'application de certaines dispositions du Titre I de la loi n° 15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et modifiant et complétant le dahir n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime.

Adopté.

- 3. Projet de décret n° 2.18.213** modifiant le décret n° 2.16.544 du 1^{er} kaada 1437 (5 août 2016) pris pour l'application des articles 4 et 6 de la loi n° 038.13 portant création de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Administration.

Adopté.

✚ Accord International :

- ✚ **Convention** relative aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume du Bahreïn, faite à Rabat le 27 février 2018.

- **Projet de loi n° 23.18** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

Adoptés.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions suivantes :

- Nomination du Directeur des Domaines de l'Etat au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Nomination du Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers à Meknès ;
- Renouvellement de la nomination du Directeur de la Modernisation de l'Administration au Ministère délégué auprès du Chef de Gouvernement, chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique.